

VILLE D'HERIN

59195

Tel. 03.27.20.06.06

Fax 03.27.20.06.07

Envoyé en préfecture le 16/07/2025

Reçu en préfecture le 16/07/2025

Publié le

ID : 059-215903022-20250710-DEL2025_27-DE



Délibération n°2025/27

**Extrait des délibérations du
Conseil Municipal du 10 Juillet 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le dix Juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué le trois Juillet s'est réuni au nombre prescrit par la Loi en la Salle Mario APRILE à l'Espace Communal, Associatif et Musical Alphonse DELPOINTÉ, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul COMYN, Maire.

Etaient présents : COMYN Jean-Paul - HOUREZ Pauline - MORTREUX Jean-Marc - KERN Claudine - SANS Patrick - BAJEART Christine - URBANIAK Philippe - MOREAU Dominique - FLOUQUET Jacqueline - PAQUE Marie-Cécile - DAMIEN Jean-Marc - DUDKOWIAK Claudine - LECOMTE Hugues - BARBIEUX Julien - BASSEZ Michel - APRILE Corinne - PASEK Florent - LAUDE Michel.

Excusés ayant donné procuration :

ZOCCALI Claudine	à	DAMIEN Jean-Marc
BOITIAUX Daniel	à	BARBIEUX Julien
HOUREZ Dominique	à	COMYN Jean-Paul
LASSELIN Marie-Jeanne	à	KERN Claudine
FILMOTTE Mathieu	à	HOUREZ Pauline
AUCLAIR Stéphanie	à	PASEK Florent.

Secrétaire de séance : BARBIEUX Julien.

Nombre de Conseillers Municipaux : 27

Présents : 18

Votants : 24

OBJET DE LA DELIBERATION : VENTE DE TERRAINS - Rue Emile Zola

Résultat des votes

Pour : 11

Contre : 9 - DUDKOWIAK Claudine - DAMIEN Jean-Marc + Procuration ZOCCALI Claudine, FLOUQUET Jacqueline - MORTREUX Jean-Marc - BASSEZ Michel - APRILE Corinne - PASEK Florent + Procuration AUCLAIR Stéphanie.

Abstentions : 4 - HOUREZ Pauline + Procuration FILMOTTE Mathieu - BARBIEUX Julien + Procuration BOITIAUX Daniel

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'une demande de cession de deux parcelles communales de 308 m² et de 286 m² sises rue Emile Zola à Hérim a été réalisée par la Société SCCV HERIN ZOLA (NOVALYS), sur les sections AH n° 236-237 pour une surface totale de 594 m².

Monsieur le Maire explique que cette cession permettra à la Société SCCV HERIN ZOLA (NOVALYS) la construction d'une Résidence.

Vu l'avis des domaines en date du 17/02/2025.

Demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer quant à la cession de ces terrains,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de **Monsieur le Maire**,

Après en avoir débattu,

Accepte ladite cession en faveur de la Société SCCV HERIN ZOLA (NOVALYS) pour un montant de 100 000 € (cent mille euros).

Ajoute que le notaire chargé de la transaction est Maître BROQUET Eric à Bouchain.

Autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches juridiques, administratives et comptables nécessaires à la concrétisation de cette acquisition et à signer les actes à intervenir.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Fait et Délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.



Pour Copie Conforme,
Le Maire,

Jean-Paul COMYN